

Saint-Pierre, le 14 Décembre 1934 .

n° 791

Monsieur,

Par lettre du 24 Novembre dernier, vous m'avez demandé de vous faire verser l'allocation du combattant depuis le 1er Mai 1934, date à laquelle vous remplissez la condition d'âge réglementaire .

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne m'appartient pas de vous faire verser l'allocation que vous sollicitez .

Vous devrez me faire parvenir, en vue de sa transmission à M. le Ministre des Pensions, une demande d'allocation du combattant établie sur une formule spéciale réglementaire que vous pourrez vous procurer auprès de Bureau de l'Association des Anciens Combattants de Saint-Pierre qui en détient des exemplaires et à laquelle vous devrez joindre un extrait régulier de votre acte de naissance; cet extrait, contrairement à ce que vous m'avez annoncé....

annoncé, n'était pas annexé à votre lettre du 24 Novembre.

1970 N

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée .

L'Administrateur ,

Monsieur,

1970 N

Par lettre du 24 Novembre dernier, vous m'avez demandé de vous faire verser l'allocation du combattant depuis le 1er Mai 1934, date à laquelle vous remplissez la condition d'âge réglementaire .

Monsieur Victor HARAN

SAINT-PIERRE

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne m'appartient pas de vous faire verser l'allocation que vous sollicitez .

Vous devez me faire parvenir, en vue de sa transmission à M. le Ministre des Pensions, une demande d'allocation du combattant établie sur une formule spéciale réglementaire que vous pouvez vous procurer auprès du Bureau de l'Association des Anciens Combattants de Saint-Pierre qui en détiennent des exemplaires et à laquelle vous devez joindre un extrait régulier de votre acte de naissance; cet extrait, contrairement à ce que vous m'avez

annoncé...